

Actualités de la constitution de société et de la cession de droits sociaux

Objectifs du module de formation :

La formation et l'acquisition des sociétés (plus particulièrement la cession de droits sociaux) ont été marquées par deux dates importantes : d'une part, l'entrée en vigueur, au 1er octobre 2016, de l'Ordonnance réformant le droit commun des contrats et le régime général des obligations, texte dont on ne cesse de découvrir et mesurer, aujourd'hui encore, l'influence sur le contrat « spécial » de société et le protocole de cession. D'autre part, la loi « Sapin 2 » du 9 novembre 2016, facilitant entre autres l'apport en nature d'une activité antérieure à une EURL/SARL. La jurisprudence a de l'année et demi écoulée a aussi apporté son lot d'informations indispensables : déterminabilité du prix dans la cession de droits sociaux, transmissibilité de la garantie d'actif et de passif, champ d'application de l'article 1843-4 du Code civil réécrit en 2014, fraude à la mise en œuvre d'un droit de préférence inclus dans un pacte d'actionnaires. La formation présentera tous les apports législatifs, réglementaires et jurisprudentiels importants ou utiles intervenus depuis un an et demi, en les replaçant dans leur contexte et en appréciant leur portée. Tels sont les objectifs de ce séminaire e-learning de 6 heures de formation.

Prix :

390 euros

Durée :

6 heures de formation

Période :

1er décembre 2017 au 30 novembre 2018

Direction scientifique :

Nicolas Thomassin (Professeur - Université de Rennes)

Public :

Avocats, Juristes,

Niveau :

Spécialisation

Programme

Partie 1 : Maîtriser la constitution de la société

- Faire le point sur les modifications législatives et réglementaires
- Analyser les enseignements de la jurisprudence

Partie 2 : Faire le point sur l'acquisition de droits sociaux (les contrats préparatoires et la négociation)

- Faire le point sur le cadre des négociations
- Maîtriser les promesses
- Connaître les droits de préférence

Partie 3 : Connaître le prix dans les cessions de droits sociaux

- Maîtriser les cessions volontaires
- Faire le point sur les rachats forcés

Partie 4 : Maîtriser les déclarations du vendeur et les garanties de la cession

- Connaître les déclarations du vendeur (portée renforcée)
- Faire le point sur les clauses de garanties



FORMATION CONTINUE JURIDIQUE
PRO-BARREAU
3, RUE DE NESLE
75006 PARIS

TEL. : 01 56 81 00 30
FAX. : 01 72 34 92 58

www.pro-barreau.com
Etablissement de Formation Professionnelle
habilité à délivrer une
Attestation Descriptive de Formation

Actualités de la constitution de société et de la cession de droits sociaux

Coordonnées personnelles :

Mme M.

PRÉNOM NOM

ADRESSE

CP VILLE

TEL. FAX

E-MAIL

SOCIÉTÉ / CABINET

Bulletin d'inscription à retourner par :

- Courrier : Pro-Barreau – 3, rue de Nesle – 75006 Paris
- Fax : 01 72 34 92 58
- e-mail : e-learning@pro-barreau.com

Règlement d'un montant de 390 euros par :

- Chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- Virement bancaire - IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 | Code BIC : CRLYFRPP
- Carte bancaire en ligne (www.pro-barreau.com) ou par téléphone : 01 56 81 00 30

Fait à : le :

Signature obligatoire :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la formation, une attestation de formation est adressée au client.

Païement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué ou remboursé par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné.

En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir « Période » dans la description du module e-learning).

Rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit de rétractation. Toute annulation d'inscription doit être adressée à Pro-Barreau par courrier au plus tard quatorze jours calendaires après réception par le client de la confirmation d'inscription. L'inscription ne peut plus être annulée après que le client a commencé sa formation en faisant usage du mot de passe et de l'identifiant qui lui ont été attribués afin d'accéder à l'espace e-learning sécurisé du site Internet de Pro-Barreau.